



Travailleurs du public et travailleurs du privé , nous sommes tous concernés

par la réforme de la fonction publique

La nouvelle "réforme" de la fonction publique, actuellement en discussion au parlement, prévoit de systématiser le recrutement de contractuels. L'objectif poursuivi est clairement la suppression du statut de fonctionnaire afin de réaliser des économies substantielles. Le but est de réduire dans le budget de l'État le coût des services publics pour continuer à "soutenir" les entreprises privées à coups de subventions, d'exonérations de cotisations sociales et de crédits d'impôts, Tout compris, ces aides diverses coûtent près de 110 milliards d'€ par an sur un budget total de 350 milliards.

Supprimer des postes dans les trois fonctions publiques :

Sarkozy avait décidé de ne plus remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Macron, lui, veut supprimer 120 000 postes dans la fonction publique d'État. Avec la diminution des dotations aux collectivités territoriales et aux hôpitaux, il veut aussi diminuer le nombre de personnels dans la fonction publique territoriale et hospitalière. Mais cela passe mal dans l'opinion publique, c'est pourquoi il a d'autres cordes à son arc...

Transférer la gestion des personnels de la fonction publique d'Etat :

L'État voudrait transférer la gestion du maximum de fonctionnaires d'État, soit aux collectivités territoriales, soit à des établissements publics autonomes sur le plan financier, comme il a réussi à le faire avec les hôpitaux ou les universités. Aujourd'hui, chaque université, chaque hôpital est doté d'un budget global sur lequel il doit tout payer, y compris les frais de personnel. Les universités, comme les hôpitaux sont contraints de supprimer des emplois ou de ne pas créer les emplois nécessaires afin d'avoir un budget en équilibre. Le gouvernement voudrait pouvoir faire la même chose avec l'ensemble du personnel enseignant qui représente la moitié du personnel de la fonction publique d'état.

Recourir massivement aux contractuels à la place des fonctionnaires :

Dans tous les cas, il voudrait remplacer les personnels sous statut de fonctionnaires par des personnels contractuels, beaucoup moins bien payés, sans garantie de l'emploi et sans avancement de carrière.

C'est l'objectif que poursuit le gouvernement avec sa "réforme" de la fonction publique : Elle prévoit de pouvoir recruter des contractuels sur des CDD "de projet" dans les trois versants de la fonction publique, le recrutement par voie de contrat sur les emplois permanents de catégorie A, B et C au sein de la Fonction Publique d'État, développer le recours au contrat sur emploi permanent pour faire face au besoin à temps non complet dans la fonction publique territoriale.

S'opposer à cette réforme est une urgence, non seulement pour les fonctionnaires, mais aussi pour tous les salariés qui, en tant qu'usagers, ont tout intérêt à défendre des services publics de qualité.